



Candidat libre examen rattrapage conditions

Par **jojoboutillier**, le **04/11/2022** à **16:09**

Bonjour,

Voilà, je vous soumetts ma question, ayant partiellement échoué (décision du jury après délibération de ne pas me délivrer le titre professionnel susmentionné en raison du manque de maîtrise de mes compétences professionnelles) à ma session d'examen de fin de formation, le centre de formation agréé (autre CFA que celui m'ayant enseigné la formation professionnel en alternance) qui a mis en place l'organisation des épreuves me propose des dates afin d'avoir la possibilité de pouvoir repasser ces examens or il me précise que cela doit également faire l'objet d'une demande de la part de mon ancien centre de formation or je ne fait plus partie de leurs effectifs et je n'est donc plus le statut d'élève en formation.

Qu'en pensez-vous?

Comment doit-on procéder?

Par **P.M.**, le **04/11/2022** à **16:35**

Bonjour,

Il est bien précisé que que la demande est de la part de votre ancien centre de formation ce qui implique que vous n'en fassiez plus partie...

Par **jojoboutillier**, le **04/11/2022** à **17:18**

Oui,

Le CFA qui organise ces épreuves me précise que c'est au centre de formation d'en faire la demande or même si je n'est plus d'attache (plus le statut d'élève en formation dans cet établissement) dans ce dernier, peut-il en faire la demande ou est-ce moi de le recontacter quand je souhaiterais repasser l'examen au dates fixées (février ou avril 2023)?

Par **P.M.**, le **04/11/2022** à **17:44**

Apparemment puisque c'est ce qui vous est dit, il suffirait de le recontacter pour le savoir...